



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE



**À l'attention des prestataires de soins de première ligne de la Région de Bruxelles-Capitale**

Bruxelles, le 1er mars 2022

**Concerne : Informations sur le vaccin NOVAVAX contre le Covid-19**

**Situation épidémiologique & taux de vaccination en Région de Bruxelles-Capitale :**

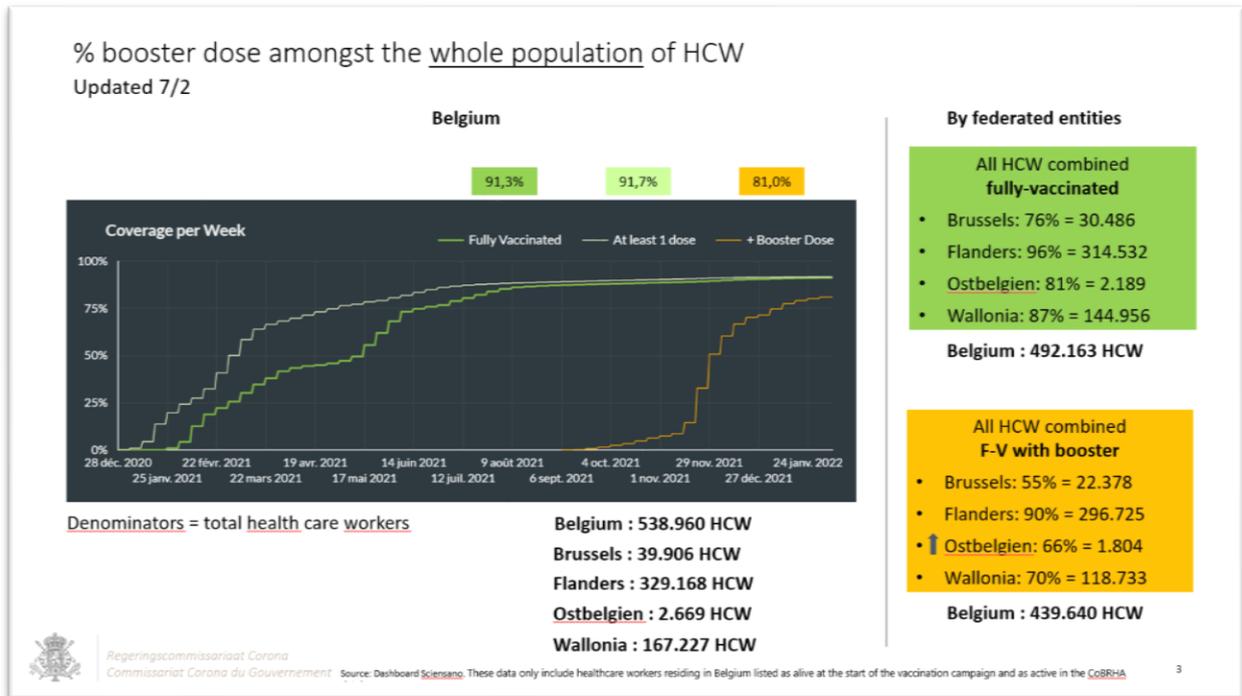
Actuellement, la plupart des indicateurs épidémiologiques du Covid-19 se stabilisent ou sont en baisse. Cette évolution favorable donne le feu vert pour un nouvel assouplissement des mesures sanitaires.

Malgré l'amélioration de la situation, il demeure essentiel de tenir compte des personnes les plus vulnérables de notre société. La circulation du virus passe plutôt inaperçue parce que tout le monde n'effectue pas un test PCR ni un test antigénique et que de nombreuses personnes ne se font même plus dépister. On ne peut pas non plus exclure que de nouveaux variants apparaissent dans un avenir proche.

Atteindre un taux de vaccination élevé reste important dans cette situation : au sein de la population en général, mais encore davantage parmi le personnel soignant, en contact avec des personnes vulnérables dans le cadre de ses fonctions.

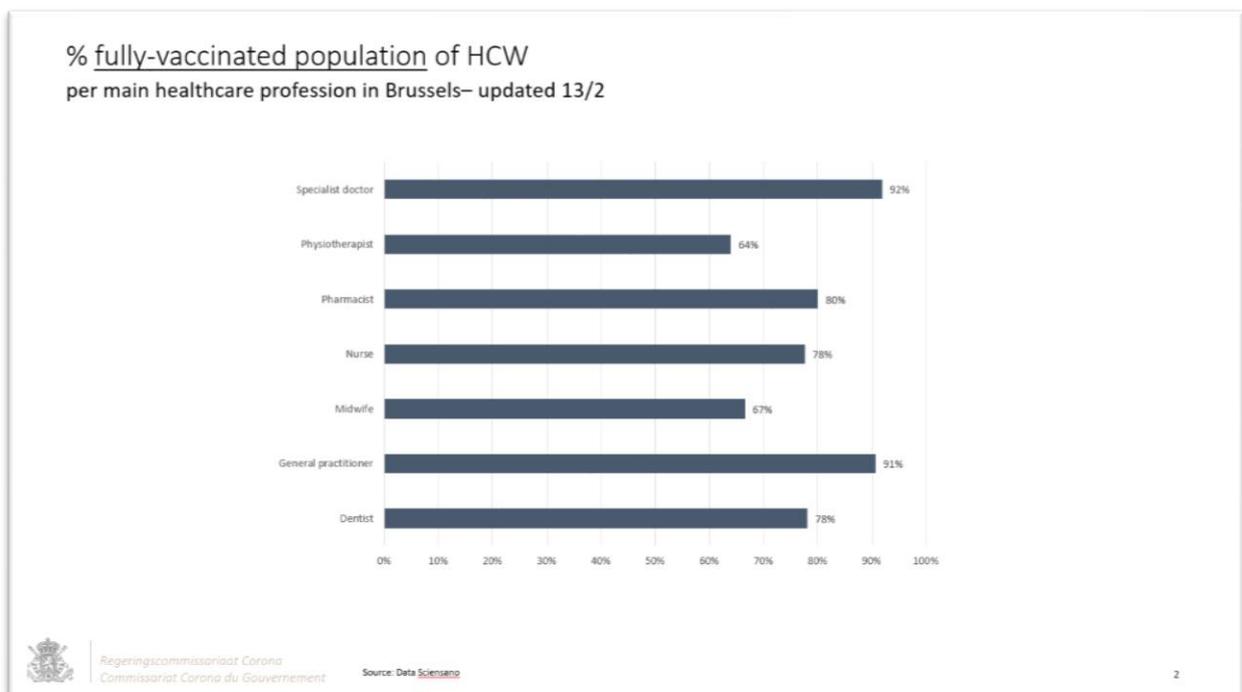
Actuellement, 75% des Bruxellois.es de 18 ans et plus ont reçu une première dose. 73% des adultes bruxellois ont complété leur schéma vaccinal (2 doses). Jusqu'à présent, seulement 44% des personnes de 18 ans et plus de ont déjà reçu une dose de rappel en Région bruxelloise contre 73% au niveau national (Source : Sciensano - 16/02/2022).

Le taux de vaccination du personnel soignant (complètement vacciné) en Région de Bruxelles-Capitale s'élève actuellement à 76% en moyenne. La Wallonie et la Flandre nous dépassent avec un pourcentage de 87% et 96% respectivement.



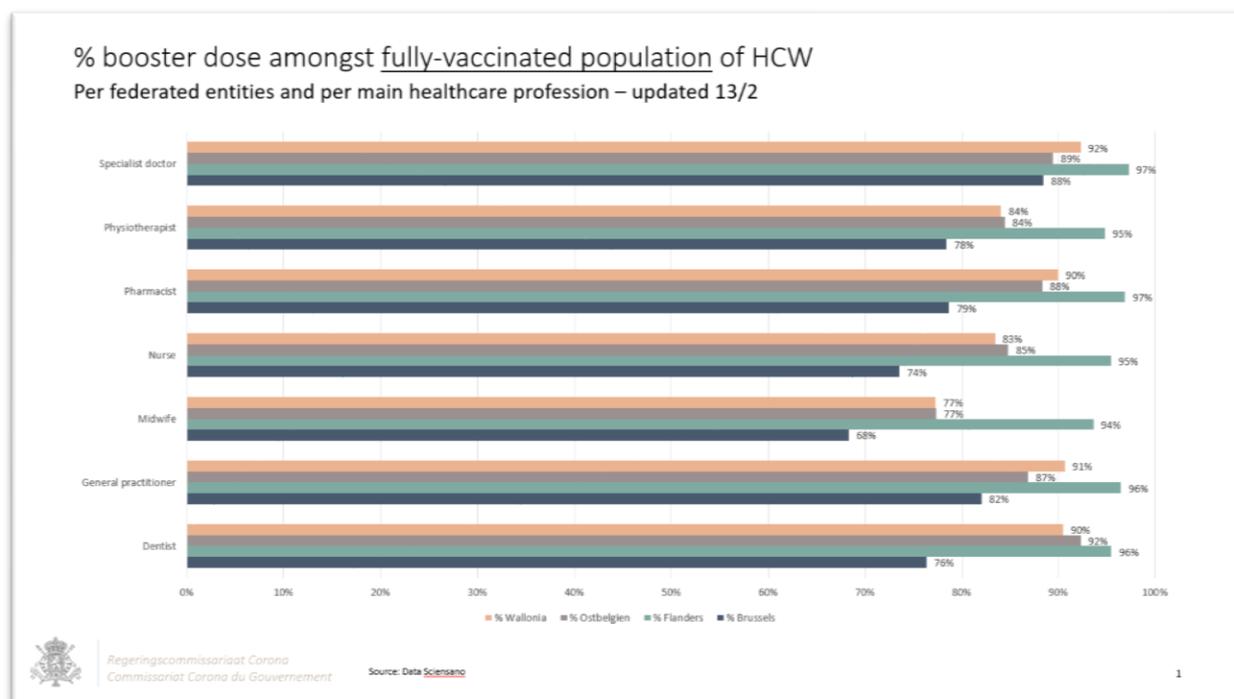
Source : Sciensano - 07/02/2022

Le taux de vaccination (complètement vacciné) au sein des différents groupes de prestataires de soins varie entre 64% et 92% en Région de Bruxelles-Capitale.



Source : Sciensano - 13/02/2022

Jusqu'à présent, une partie importante des prestataires de soins n'est pas encore allée chercher sa dose de rappel. Il y a donc beaucoup de potentiel à ce niveau en Région de Bruxelles-Capitale.



Source : Sciensano - 13/02/2022

**Notre objectif reste donc d'augmenter le taux de vaccination en Région de Bruxelles-Capitale et en particulier auprès des prestataires de soins.**

La vaccination reste la meilleure protection contre le Covid-19 et reste importante pour minimiser le nombre d'hospitalisations.

**Le recours à un nouveau type de vaccin offre sans aucun doute des nouvelles opportunités de primovaccination pour les prestataires de soins qui ne sont pas encore vaccinés.**

**Novavax, une alternative pour qui n'est pas encore vacciné.e.**

Le 20 décembre 2021, l'Agence européenne des médicaments a approuvé le vaccin Nuvaxovid ayant le nom de code NVX-CoV2373 de l'entreprise américaine Novavax, comme cinquième vaccin pour la vaccination contre le Covid-19 en Europe et ceci pour utilisation auprès des personnes de plus de 18 ans.

Novavax est un vaccin à sous-unités protéiques. Il s'agit d'un vaccin inerte qui ne contient pas de particules virales intactes ou complètes, mais une ou plusieurs protéines purifiées ou semi-purifiées dont les autres composants du virus ont été éliminés. Il contient de petites particules qui imitent la protéine Spike du coronavirus, contre laquelle le corps produit des anticorps.

Même si aujourd'hui, il est scientifiquement établi que les vaccins utilisant la technique de l'ARNm sont parfaitement sûrs et efficaces, le vaccin Novavax peut constituer une alternative pour ceux chez qui demeure le doute. Les vaccins contre le tétanos, les HPV, la méningite à méningocoque, l'hépatite B, la coqueluche, le pneumocoque, l'encéphalite japonaise, la rage et certains vaccins contre l'influenza sont

tous des vaccins qui ont été développés à l'aide d'une technique traditionnelle comparable à celle du vaccin Novavax.

Pour cette raison, le vaccin Novavax sera proposé aux personnes qui n'ont pas encore pu être vaccinées contre le Covid-19.

La Conférence Interministérielle (CIM) Santé publique a en outre décidé de proposer ce nouveau vaccin Novavax en priorité aux :

- personnes présentant un risque élevé de réactions allergiques sévères aux composants des vaccins qui sont proposés actuellement dans la campagne de vaccination belge ;
- personnes qui ont déjà eu un effet indésirable grave après la vaccination avec l'un de ces vaccins.

Les personnes qui sont déjà connues des centres de référence en allergologie ou qui ont déjà reçu une attestation de leur spécialiste peuvent être vaccinées par ce biais.

Étant donné que ces deux conditions ne concernent qu'un nombre limité de citoyens, à savoir quelque 3.000 personnes en Région de Bruxelles-Capitale, le vaccin Novavax peut également être proposé à d'autres groupes selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

Ces autres groupes ont été définis comme suit :

- le personnel soignant et hospitalier qui n'est pas encore vacciné;
- les personnes qui ont développé une phobie des autres vaccins dont l'efficacité et la sécurité ont pourtant été largement prouvées scientifiquement;
- les autres personnes qui ne sont pas encore vaccinées, en particulier les personnes âgées de plus de 50 ans.

### **La disponibilité du vaccin Novavax**

50.000 doses du vaccin Novavax ont été mises à la disposition de la Région bruxelloise.

Cette livraison nous permet de vacciner 25.000 personnes. Nous devons tenir compte du fait qu'il est probable que ces personnes nécessiteront peut-être également une dose de booster à l'avenir. Des données scientifiques supplémentaires sont attendues à ce propos.

La campagne de vaccination avec le Novavax débute ce **1er mars 2022**.

### **Le schéma vaccinal du Novavax**

Le schéma vaccinal de base du Novavax consiste en 2 doses qui sont administrées dans un intervalle d'au moins 3 semaines. Sept jours après la deuxième dose, la protection contre les conséquences graves du coronavirus est maximale et le risque de contamination pour soi-même et pour ses contacts (potentiellement vulnérables) diminue.

*Les études cliniques ont démontré que le Novavax protège contre la maladie provoquée par le coronavirus dans 90% des cas après la deuxième dose. Ceci signifie que sur 100 personnes non-vaccinées qui contracteraient le Covid-19, seules 10 personnes le contracteraient si elles étaient vaccinées. Les études montrent que les personnes vaccinées qui ont malgré tout été infectées par le coronavirus, sont tombées moins gravement malade.*

## **Quels sont les effets indésirables du vaccin Novavax ?**

Les effets indésirables observés jusqu'à présent sont comparables à ceux des autres vaccins contre le Covid-19. Dans la plupart des cas, ils sont très légers et disparaissent après quelques jours. L'effet indésirable le plus fréquent est une sensibilité dans le bras à l'endroit où le vaccin a été administré. Dans certains cas, de la fatigue, des courbatures, des maux de tête, un malaise général, des douleurs articulaires, des nausées ou vomissements ont également pu être observés.

## **Où le vaccin Novavax est-il administré ?**

### **Le vaccin est administré dans les hôpitaux.**

Le vaccin Novavax peut être administré au sein d'un hôpital à partir d'une commande d'au moins 1 boîte de 10 flacons, ce qui correspond à 100 doses.

Les hôpitaux peuvent commander le vaccin à partir du 1er mars à condition qu'ils passent une commande d'au moins 100 doses et ceci pour les personnes suivantes :

- les personnes présentant un risque élevé de réaction allergique sévère aux composants des vaccins actuellement proposés dans la campagne de vaccination belge ou pour les personnes ayant déjà eu un effet indésirable grave après la vaccination avec l'un de ces vaccins, et ce sur avis de leur allergologue/ spécialiste;
- le personnel soignant non-vacciné au sein de leur entité, quel que soit leur lieu de résidence.

### **Le vaccin sera également administré dans les centres de vaccination d'Anderlecht, de Molenbeek, de Pachéco et de Forest.**

Vous pouvez vous y rendre sans rendez-vous. Si vous le souhaitez, vous pouvez toujours prendre rendez-vous dans les centres de vaccination mentionnés ci-dessus via la plateforme Bru-Vax ou en appelant le call center au 02/214.19.19. À noter que le Novavax n'est pas disponible dans d'autres centres de vaccination, jusqu'à nouvel ordre.

Les horaires de ces centres sont disponibles sur :

<https://coronavirus.brussels/vaccination-covid-menu/ou-se-faire-vacciner-a-bruxelles/>

Avec l'arrivée de ce nouveau vaccin, nous espérons pouvoir continuer à améliorer le taux de vaccination dans notre région. Dans la conviction que vous, en tant que prestataire de soins de première ligne, partagerez ces informations avec les personnes pour lesquelles ces informations sont les plus pertinentes, nous vous remercions d'avance pour votre précieuse collaboration.

*N. Noël*

Nathalie Noël  
Fonctionnaire Dirigeant  
Services du Collège réuni Commission communautaire commune